



**MESURES FÉDÉRALES**  
**DISPOSITIFS EXTERNES**  
**INITIATIVES**



1er Juillet 2021

# Relancer le Mouvement

Cher(e)s Membres, cher(e)s Ami(e)s,

Depuis plusieurs mois, nous avons vécu au rythme des contraintes, de la vigilance collective, au diapason d'une pandémie qui a impacté fortement notre activité.

Nous avons agi, par la communication, de la pédagogie, des échanges très fréquents avec les autorités et institutions, notamment pour défendre le nécessité des dérogations que nous avons obtenues, pour proposer des activités digitales et quand cela était raisonnablement possible, maintenir le champ des pratiques et certaines rencontres sportives.



Aujourd'hui, à l'heure de la pause estivale pour certains, alors que nous allons avoir les regards focalisés sur le Japon et sur le parcours de notre équipe de France aux Jeux, avec tous les bonheurs que l'on peut légitimement en attendre, **notre priorité** avec l'ensemble des équipes de la fédération, les Comités, les commissions, **est la rentrée sportive 2021.**

La saison 2021/2022 sera importante, après une crise qui n'est pas terminée au niveau sanitaire. Nous devons l'appréhender avec pragmatisme, solidarité et créativité, sans céder aux sirènes du repli, sans dédommager hier, mais plutôt en investissant sur demain, en stimulant nos forces.

Soutenir, souder, soulager nos associations affiliées, qui nous font confiance, ou qui souhaitent nous rejoindre, est notre mot d'ordre depuis des mois, et plus encore pour septembre prochain. **Tous les pratiquants doivent retrouver nos clubs, sans hésitation, avec envie.**

Pour cela, nous avons souhaité **consolider** certains dispositifs essentiels à la vie de nos associations, **maintenir** plusieurs actions innovantes menées durant la crise et **simplifier** l'accès à notre mouvement, à nos structures.

Les équipes ont travaillé sur chaque sujet pour proposer dès la rentrée 2021 **cette dynamique de rebond, de conquête**, validée massivement par l'Assemblée générale : **nous avons un plan de relance dense**. Je remercie celles et ceux qui se sont investis dans cette élaboration, **je vous remercie de vous en saisir et de le faire vivre !**

Au-delà de tous les actions de relance que nous continuerons à **imaginer et développer** durant cette nouvelle saison, au-delà des initiatives et dispositifs externes que nous relayerons, notamment ceux de l'Etat, la réponse à nos éventuelles inquiétudes est la confiance inébranlable en nos pratiquants, nos clubs.

**Ensemble, ayons confiance en notre capacité de résilience, en notre combativité, pour retrouver notre mouvement et poursuivre notre route vers 2024 !**

Avec toutes les équipes fédérales et dans les territoires, je reste à votre écoute. Nous serons toujours plus solides, unis et mobilisés.

**Guislain Westelynck**  
Présidente



## Les **10** mesures fédérales spécifiques et évolutives

1. **Le gel des tarifs** - licences et affiliations - pour la saison 2021/2022
2. Des fonds alloués pour les **Clubs en difficultés** via le dispositif DVT
3. La **réduction des frais d'inscription** pour les championnats, voire la gratuité, principalement dans les sports collectifs
4. Une procédure d'**affiliation simplifiée**
5. **HandiStart** : une aide à la création de nouveaux clubs
6. Une **prime inédite au développement** des licences
7. **Tarifs de formation avantageux** pour les cadres bénévoles
8. Des **outils de communication pour la relance** des adhésions à la rentrée avec accès à des services gratuits.
9. La reprise et prolongation du dispositif **Clubs Solidaires Handisport**.
10. **Un soutien ciblé pour l'emploi**, notamment en faveur des ESQ

## ① LICENCES ET AFFILIATIONS

### GEL DES TARIFS POUR LA SAISON 2021/2022

Malgré la situation financière difficile de la Fédération, **il a été acté qu'aucun tarif d'affiliation ou de licences ne serait augmenté pour la saison 2021/2022**. La situation liée à la pandémie et l'impérieuse nécessité de relance de nos activités a induit ce statu quo financier.

## ② DVT

### DES FONDS ALLOUÉS POUR LES CLUBS EN DIFFICULTÉS

**323 000 euros fléchés "Plan France Relance"** dans le cadre du DVT. Cette somme est issue d'une enveloppe de 11 millions d'euros à destination des fédérations dans le cadre du PSF. **Elle sera reconduite à hauteur de 10 millions d'euros en 2022**

## ③ FRAIS D'INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS

### RÉDUCTION, VOIRE LA GRATUITÉ SELON LES DISCIPLINES

**Handball, football sourd, rugby fauteuil, cécifoot, showdown, goalball :**  
gratuité de l'engagement des équipes inscrites lors de la saison 2020/2021.

**Basket fauteuil :** 50% de réduction sur les frais d'engagement et réduction des frais pédagogiques du regroupement des arbitres

**Tennis de table :** Gratuité Inscription Championnat de France, Réduction inscription au critérium (20€ au lieu de 25€)

D'autres mesures sont à l'étude pour **le foot fauteuil, la natation, la boccia, le développé-couché, le ski alpin, nordique et snowboard** ou encore **la sarbacane**

## ④ AFFILIATION

### UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

La réforme de l'affiliation validée largement par l'assemblée générale 2021, a pour principal changement, de **ne plus obliger à la prise immédiate d'un certain nombre de licenciés** pour être recevable.

Elle donne aux sections et associations une même entité et une même appellation, sans distinction de : **Club Handisport**.

Cette simplification fédère et encourage pour la relance de la saison 2021/2022

## 5 HANDISTART

### UNE AIDE A LA CRÉATION DES NOUVEAUX CLUBS

HandiStart est une offre de bienvenue et de soutien aux nouvelles structures qui rejoignent la fédération, elle comprend notamment **deux licences Cadre offertes**.

## 6 LICENCES

### PRIME AU DÉVELOPPEMENT DES LICENCES

Sur l'année de référence 2019-2020 : pour toute licence supplémentaire - par rapport au nombre de licences détenues par un club durant cette année de référence - la fédération offre une licence sur deux.

*Exemple : une section, qui avait 3 licenciés en 2019-2020, arrive à conquérir 2 licenciés supplémentaires. La 4ème licence est payante, la 5ème offerte.*

Cette mesure est valable durant les 6 premiers mois de « relance » de la saison 2021/2022. Modalités en cours de finalisation.

## 7 FORMATION DES CADRES BÉNÉVOLES

### RÉDUCTION DES TARIFS

Le plan de relance prévoit un soutien spécifique à la formation, avec **des coûts d'inscription avantageux** pour toutes les personnes bénévoles disposant d'une licence « cadre ».

## 8 COMMUNICATION

### MON CLUB HANDISPORT : J'ADORE, J'ADHÈRE !

Des **outils de communication pour la relance** des adhésions à la rentrée 2021 seront à nouveau proposés à l'ensemble des Clubs, sans aucun frais.

Ce Kit de Communication digital, ou imprimable pour les clubs est destiné à accompagner la relance de la saison 2021/2022, en soutenant les actions de promotion de la rentrée de septembre/octobre, et de recrutement de nouveaux membres.

À travers la campagne dédiée aux clubs « Mon Club Handisport : j'adore, j'adhère ! », la fédération proposera à nouveau, des outils faciles d'accès, intuitifs et totalement gratuits, ainsi qu'un **accès direct à la plateforme de design Canva** (options payantes mises à disposition), avec des visuels prêts à l'usage ou des kits personnalisables.

## ⑨ CLUBS SOLIDAIRES HANDISPORT

### RELANCE DU DISPOSITIF

Du 10 juin au 31 août 2021, **avec la licence FFH** (accès multisports, multi-associations, assurance...), des associations affiliées et comités ouvrent ponctuellement leurs activités estivales aux licencié(e)s venant d'autres clubs, de passage durant les vacances.

**Basée sur la solidarité, cette initiative est sans aucun surcoût de cotisation pour le licencié** (Sauf éventuels frais techniques inhérents à certaines activités, comme du prêt de matériel).

Prolongation à l'étude pour toutes les périodes de vacances scolaires de la saison 2021/2022

## ⑩ SOUTIEN A L'EMPLOI

=> **124 demandes d'aides à l'emploi à ce jour, auprès de l'ANS**

- **accompagnement de chaque région**, rattrapage des dossiers et appuis (avis fédéral) auprès de l'ANS et des DRAJES

- **dont 61 postes ESQ renouvelés ou en cours de renouvellement** et création de nouveaux postes ESQ Parasport dans les territoires où handisport est peu représenté.

=> **Groupe de Travail** en cours avec la CNSA pour le complément de financement des emplois

La Tombola nationale organisée par la Fédération Française Handisport GAGNONS TOKYO, est également une opportunité « clef en main » de soutien financier direct pour votre association affiliée : **50% des ventes sont à votre profit direct**. Pensez à associer et fédérer vos adhérents et leurs proches.



**En 3 minutes**, placez un lien de vente eticket GAGNONS TOKYO, **sur vos réseaux sociaux pour en profiter** tout l'été !

La Tombola Gagnons Tokyo, est très facile à mettre en place, dans sa version digitale, sur vos supports et réseaux. **Il serait dommage de s'en priver ! Car** si la vente de tickets papier a été fortement perturbée par la crise, **la vente de e-tickets en ligne, peut être mise en place en quelques instants sur vos pages Facebook**, ou site internet et surtout de façon permanente jusqu'au 31 octobre (date de clôture de l'opération)

Avant de partir en congés, **ne manquez pas cette possibilité de bénéficier, sans rien faire, de cette opération au service des clubs.**

Placez un simple lien de vente avec le logo GAGNONS TOKYO sur votre site, ou utilisez la fonction « bouton » en haut de la page Facebook de votre association, ou encore un rédigeant un post invitant vos fans à le partager massivement durant les 3 mois d'été ! Vous profiterez également de la période d'engouement autour des Jeux Paralympiques pour stimuler les ventes de vos etickets.

**Pour savoir comment faire...** toutes les explications sont ici >  
<https://gagnonstokyo.handisport.org/kit-communication-gagnonstokyo/>

Site de l'opération : [www.gagnons-tokyo.com](http://www.gagnons-tokyo.com)





## Dispositifs institutionnels existants et exploitables

### 1 > AIDES ETATIQUES POUR LES LICENCIÉS

#### LE PASS'SPORT

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État met en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.

#### Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de **50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire** et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

#### Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- **l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;**
- **l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).**

#### Comment cela fonctionne ?

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

#### Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

- ▶ auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive ;
- ▶ dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).

#### Plus d'infos sur le site du ministère des sports

>>> [www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport)



## COTISATIONS & MÉCÉNAT

**Transformer une part de la cotisation à son club ou section handisport en don**, donc déductible fiscalement... Une démarche précise, complexe, mais possible !

Pour en savoir plus, téléchargez les documents suivants :

> **Note d'information & mode d'emploi** : [http://www.handisport.org/ftp/Cotisations-et-Dons\\_NOTE-INFO-19052021.pdf](http://www.handisport.org/ftp/Cotisations-et-Dons_NOTE-INFO-19052021.pdf)

> **CERFA remplissable** : <http://www.handisport.org/ftp/Cerfa11580-Remplissable.pdf>

## 2 > AIDES AU MAINTIEN DE LA VIE ASSOCIATIVE

### ANS : LE FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITÉ

L'Agence nationale du Sport et le Ministère des Sports ont déployé en juin dernier un fonds territorial de solidarité de 15M€ destiné prioritairement aux associations non-employeuses.

Face à la crise sanitaire et ses impacts, l'Agence nationale du Sport et le Ministère des Sports ont déployé en juin dernier un fonds territorial de solidarité de 15M€. Ce fonds vise à accompagner les associations sportives les plus en difficulté (**mobilisable auprès de votre DRAJES/DSDEN**).

[www.agencedusport.fr](http://www.agencedusport.fr)

### FDVA : FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE « INNOVATION- FONCTIONNEMENT »

#### Pour les clubs ayant un projet innovant

Depuis 2018, le FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative) finance le fonctionnement ou les projets innovants des associations. **Ce financement s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus** (y compris associations sportives).

Retrouvez l'ensemble des prochains appels à projets et les dates limites de dépôt des dossiers dans chaque département **sur le site du Ministère** :

[www.associations.gouv.fr/fdva-fonctionnement-innovation-les-appels-a-projets-departementaux-2021.html](http://www.associations.gouv.fr/fdva-fonctionnement-innovation-les-appels-a-projets-departementaux-2021.html)

## **CNOSF : LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LES TERRITOIRES A l'échelle locale et au-delà**

Face à la crise sanitaire et aux difficultés créées par cette situation sur la sphère économique, les Régions mettent en œuvre des aides, en complément de celles de l'Etat. Vous pouvez consulter directement le site internet de votre Conseil Régional, Conseil Départemental et Mairie ou Retrouvez les aides par Région et Département : Attention chaque région a son propre calendrier

Le Comité National Olympique et Sportif Français, le CNOSF a édité un Guide d'accompagnement pour ses membres, régulièrement mis à jour. **Il recense toutes les aides dans les territoires (non-exhaustif), au service de tous et des clubs en particulier.** (Les dispositifs des collectivités territoriales, les dispositifs d'urgence dans les départements, les dispositifs nationaux à impact territorial, les dispositifs européens à impact territorial, le financement de l'emploi et de l'apprentissage en région).

**Guide disponible ici :**

[https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/Developpement/Vie\\_associative/guide\\_dispositifs\\_financiers\\_2020.pdf](https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/Developpement/Vie_associative/guide_dispositifs_financiers_2020.pdf)

**Le site de la Banque des territoires**, propose un **Outil assistant projet** pour déterminer les mesures adaptées à la situation d'une association

En liaison avec le Secrétariat d'Etat à l'Economie Sociale, Solidaire et Responsable, cet assistant projet vous permet d'identifier les principales mesures de soutien applicables aux structures de l'ESS, ainsi que les points de contact et informations utiles pendant la crise : en renseignant quelques questions, les synthèses des différentes mesures adaptées à votre situation vous seront accessibles en un clic, ainsi que les contacts utiles pour accéder à ces mesures.

[www.banquedesterritoires.fr/assistant-projet-ess](http://www.banquedesterritoires.fr/assistant-projet-ess)

### **UrgenceESS**

#### **Fonds dédié aux associations de l'Économie sociale et solidaire de 1 à 10 salariés**

Un fonds d'urgence ESS de 30 millions d'euros est mobilisé pour les structures de l'ESS de moins de 10 salariés qui sont frappées par la crise. Le Fonds propose un diagnostic de situation économique pour diriger les structures vers les aides et mesures de soutien auxquelles elles ont déjà droit ou vers de nouvelles solutions de financement, subvention de 5 000 € (de 1 à 3 salariés) ou 8 000 € (de 4 à 10 salariés) en fonction de la taille de la structure et de ses besoins...

**Démarches pour bénéficier de cette aide, rendez-vous sur** [www.urgence-ess.fr](http://www.urgence-ess.fr)

**Attention : ce dispositif prend fin le 31 juillet 2021**



# Plan de relance handisport

## INITIATIVES

---

### Opération solidaire « Soutiens Ton Club »

#### Une plateforme de dons au bénéfice des clubs sportifs.

Avec le soutien du ministère des Sports, la Fondation du Sport Français, le Comité national olympique et sportif français, le Comité paralympique et sportif français, l'Agence nationale du sport et les associations représentant les collectivités locales, ont lancé au début de la crise, l'opération solidaire « Soutiens Ton Club », une plateforme de dons au bénéfice des clubs sportifs toujours active !

#### Le principe de l'opération ?

Créer un fonds de solidarité national sur la plateforme [www.soutienstonclub.fr](http://www.soutienstonclub.fr) au bénéfice de tous les clubs fédérés et l'approvisionner en lançant un appel aux dons fléchés auprès de leurs adhérents et soutiens, entreprises ou particuliers. Dans ce cadre, afin de renforcer la solidarité, un prélèvement de 10% sur les dons effectués, sera redistribué aux clubs les plus en difficultés, sur la base de critères objectifs.

#### Bénéficiaires

L'ensemble des clubs sportifs constitués sous la forme d'association affiliée à une fédération agréée, sont éligibles à cette opération, de même que les centres de formation agréés des clubs professionnels, quelle que soit leur structure de rattachement. L'opération ouvre aux particuliers et entreprises donateurs des clubs sportifs la possibilité de bénéficier des déductions fiscales selon les dispositions prévues par la loi et ce dans un cadre totalement sécurisé.

**Pour créer un fonds de solidarité national sur la plateforme :** <https://www.soutienstonclub.fr>

Cliquez sur **J'inscris mon club**

---

Tout au long de la saison 2021/2022, la fédération partagera sur ses supports de communication, à l'ensemble de son réseau les initiatives et opportunités nouvelles, pour compléter le dispositif de relance, afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre.

**N'hésitez pas, vous aussi, à nous transmettre vos initiatives sur vos territoires ou informations de relance à partager avec l'ensemble des structures affiliées.** Merci de votre contribution.

**Contact**  
[relance@handisport.org](mailto:relance@handisport.org)



**FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT**  
42 RUE LOUIS LUMIÈRE 75020 PARIS  
CONTACT@HANDISPORT.ORG  
WWW.HANDISPORT.ORG